

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le 8 avril à 20 heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires en exercice : 19

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 1

Nombre de pouvoir : 2

Date d'envoi de la convocation le 2 avril 2025

Titulaires présents :

Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU,

David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ,

Serge DEPLANTE, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY,

Jean-François BRAISSAND

Titulaires absents :

Vincent BOULNOIS, Daniel ROCHAIX, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY,

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Gilles REY,

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON

Pouvoir :

Mme Agnès BARILLIER donne pouvoir à Mme Patricia MERMOZ,

M. Vincent BOULNOIS donne pouvoir à M. Eric DELHOMMEAU

Mme Patricia MERMOZ a été élue secrétaire de séance.

Réf : D_B_001_25

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,



Les résultats d'exécution du budget se présentent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 533 824.06 €	+ 527 157.91 €	-6 666.15 €
Fonctionnement	+ 660 243.18 €	+ 517 815.82 € - 606 636.96 € affecté à l'investissement)	+ 571 422.04 €
Total	+ 126 419.12 €	+ 438 336.77 € - 606 636.96 € (affecté à l'investissement)	+ 564 755.89 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

DECIDE A L'UNANIMITE

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Votants	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour copie conforme.

Le Président,
 Yohann TRANCHANT



La secrétaire de séance
 Patricia MERMOZ